

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tenue à la salle communautaire, le 12 juillet 2022, à laquelle sont présents les conseillers; Patrice Thauvette, Aglaé Jobin-Miller, Josée St-Louis, Sylvie Roussel, Clément Trottier et Yves Plouffe formant quorum sous la présidence de M. David Cyr, maire.

Est également présente, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire débutant à 19h00.

133-07-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aglaé Jobin-Miller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. L'ordre du jour demeure ouvert à toute autre modification.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. INFORMATION & CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Adoption de la liste des comptes à payer et de la liste des salaires
 - 6.2 Embauche d'une employée d'été pour le centre ressources jeunesse
 - 6.3 Avis d'intention pour l'implantation d'une équipe de cadets de la SQ
 - 6.4 Demande de prise en charge du territoire entourant le Campion
 - 6.5 Octroi de contrat pour le scellement de deux puits artésiens
 - 6.6 Octroi de contrat pour l'entretien paysager
 - 6.7 Rejet de la soumission pour l'amélioration énergétique des bâtiments
 - 6.8 Appui à la MRC Vallée de la Gatineau
 - 6.9 Entérinement d'une entente de principe avec le syndicat local
 - 6.10 Signature du protocole d'entente pour l'acquisition de l'Église
7. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 Approbation d'un plan projet de lotissement – Matricule 6910-05-3513
 - 7.2 Approbation d'un plan projet de lotissement – Matricule 7496-95-3553
 - 7.3 Demande de dérogation mineure 2022-0308
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Lancement d'appel d'offres pour abrasifs hiver 2022-2023
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 Octroi contrat pour borne-sèche
10. LOISIRS ET CULTURE
11. VARIA
12. QUESTIONS DU PUBLIC
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

134-07-2022

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022.

ADOPTÉE

INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

135-07-2022

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES SALAIRES

ATTENDU que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des autorisations de paiement de comptes;

ATTENDU que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu à l'unanimité que le directeur général par intérim soit autorisé à payer les comptes apparaissant sur les listes suivantes portant le numéro de folio 100765-06-2022 et le numéro de la présente résolution :

- a) Liste des comptes fournisseurs au montant de 365 066.88 \$;
- b) Liste sélective venant de l'historique des prélèvements portant les numéros 601 à 18813-1ZTFY au montant de 10 755.72 \$;
- c) Liste sélective venant de l'historique des chèques portant les numéros 9771 à 06-11-1926 au montant de 10 170.02 \$;
- d) Liste des dépenses incontournables portant les numéros de confirmation 600 à 18610-65436 un prélèvement et les chèques n° 9753 à 9797 au montant total de 265 839.29 \$;
- e) Liste des salaires du 1^{er} au 30 juin 2022 portant les numéros de dépôt de 519544 à 519665 d'une somme de 66 687.11 \$.

ADOPTÉE

136-07-2022

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE D'ÉTÉ POUR LE CENTRE RESSOURCES JEUNESSE

ATTENDU que la municipalité a obtenu une subvention via le programme Emploi Été Canada ;

ATTENDU que ce programme permet depuis plusieurs années d'offrir un soutien au CRJ ;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été diffusé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à l'unanimité d'embaucher Aurélie Sabourin comme animatrice du camp de jour 2022 du CRJ.

137-07-2022

AVIS D'INTENTION – CADET DE LA SQ À NOTRE-DAME-DU-LAUS

ATTENDU qu'actuellement il y a une équipe de deux cadets sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle est assumée par la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que de nouveaux cadets pourraient être mis à la disposition du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais qu'à cet effet le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle doit connaître l'intérêt des municipalités du territoire;

ATTENDU que les cadets sélectionnés sont des étudiants ou des diplômés en techniques policières et seraient coordonnés par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le coût d'une équipe de cadets, laquelle est formée de deux cadets, est de 20 000\$, mais que 10 000\$ est assumé par le ministère de la Sécurité publique (MSP), restant donc 10 000\$ à la charge des municipalités participantes;

ATTENDU que la période de disponibilité de l'équipe de cadets est habituellement du 29 mai 2023 au 11 août 2023;

ATTENDU qu'il est demandé que la municipalité fasse part de son intention à la MRC avant le 19 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus fasse part de son intérêt à bénéficier d'une équipe de cadets sur son territoire pour la saison estivale 2023 et ainsi participer financièrement à sa contribution demandée selon une formule et la décision qui devra être déterminée entre les municipalités partenaires et intéressées lors d'un conseil de la MRC.

Il est de plus résolu que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus autorise la MRC à facturer la somme déterminée suivant la décision des municipalités participantes.

ADOPTÉE

138-07-2022

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE TERRITOIRE

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus installera un lavoir à bateaux à proximité du débarcadère du lac Champion et d'y améliorer le contrôle du territoire entourant ce secteur ;

ATTENDU que la MRC Antoine-Labelle est le gestionnaire de ce territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général par intérim, M. Robert Leclair à déposer une demande d'entente de gestion avec la MRC afin de devenir le gestionnaire du territoire entourant le débarcadère du lac Champion, et ce, des deux côtés de la route 309.

ADOPTÉE

139-07-2022

OCTROI DE CONTRAT POUR LE SCÈLEMENT DE DEUX PUIITS ARTÉSIENS

ATTENDU que la Municipalité doit faire sceller deux puits artésiens lui appartenant pour pouvoir émettre les permis de construction pour le futur centre de la petite enfance (CPE) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général par intérim, M. Robert Leclair à octroyer le contrat pour faire sceller deux puits artésiens se trouvant sur le terrain du CPE et sur le terrain de centre des loisirs.

ADOPTÉE

140-07-2022

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER

ATTENDU que la Municipalité souhaite maintenir la beauté des aménagements floraux et la propreté de ses lieux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général par intérim, M. Robert Leclair à octroyer le contrat pour faire l'entretien des espaces publics selon les mêmes exigences que l'été dernier à M. Yves Strevey au montant de 8 500\$.

ADOPTÉE

141-07-2022

OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

ATTENDU que la Municipalité souhaite améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux en faisant diverses rénovations ;

ATTENDU que la municipalité a reçu des soumissions qui ont été analysées par le chargé de projets ;

ATTENDU que le montant de la soumission reçue est trois fois plus élevé (294 043,51\$) que le montant que le chargé de projet avait évalué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission reçue et de recommencer le processus en utilisant le système électronique d'appel d'offres.

ADOPTÉE

142-07-2022

APPUI À LA MRC VALLÉE DE LA GATINEAU

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande au gouvernement du Québec concernant l'investissement dans le cadre du projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides, aux termes de la résolution 2022-R-AG229;

ATTENDU la fermeture de l'usine Fortress de Thurso en 2019, mettant à risque la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU la formation d'une cellule de crise par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, afin de trouver rapidement des solutions aux risques occasionnés par cette fermeture;

ATTENDU que suite à plusieurs travaux réalisés par la cellule de crise, un Projet pilote de planification collaborative a été mis en place afin de revoir la façon de fonctionner à tous les niveaux, de façon à diminuer le coût total de la fibre;

ATTENDU que les travaux en cours du projet pilote permettent déjà de prévoir des gains potentiels de plus 2000 \$/ha à échéance;

ATTENDU la demande déposée au gouvernement du Québec, demandant au gouvernement un investissement de 2000 \$/ha régressif sur une période de 6 ans;

ATTENDU que cet investissement permettrait d'assurer la viabilité la filiale forestière de l'Outaouais et des Laurentides pendant la réalisation des travaux du Projet pilote de planification collaborative;

ATTENDU que les investissements totaux demandés sur 6 ans sont estimés entre 68 800 000 \$ et 96 000 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de demander au gouvernement du Québec d'investir temporairement 2000 \$/ha pendant la réalisation des travaux prévus au Projet pilote en planification collaborative, afin de permettre la survie de la filiale forestière en Outaouais et Laurentides.

D'envoyer copie de cette résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'à Mme Nadine Girault, ministre responsable des Laurentides.

ADOPTÉE

143-07-2022

ENTÉRINNEMENT D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LE SYNDICAT LOCAL

Cet item est reporté à une prochaine séance extraordinaire. Proposé par David Cyr

144-07-2022

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACQUISITION DE L'ÉGLISE

ATTENDU qu'un projet de protocole d'acquisition de l'Église a été présenté aux membres du conseil;

ATTENDU que les membres du conseil étaient tous en accord avec les termes du projet de protocole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. David Cyr et la direction générale à finaliser la négociation et à signer le protocole d'entente d'acquisition de l'Église;

Il est entendu que si des modifications importantes devaient être nécessaires pour finaliser la négociation, le projet devra de nouveau être présenté au conseil avant sa signature.

De même, les modifications n'ayant pas d'incidence importante et ne changeant pas l'esprit du projet présenté au conseil seront considérées comme acceptées par le conseil.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

145-07-2022

APPROBATION DU PROJET DE LOTISSEMENT – MATRICULES N° 6910-05-3513

ATTENDU qu'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier du matricule n° 6910-05-3513, plan préparé par Frédérick Vincent arpenteur géomètre, sous le numéro 1396 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de cinquante-quatre lots pouvant recevoir des constructions ;

ATTENDU qu'après analyse par le Service d'urbanisme, ce plan est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que le plan a été présenté pour étude au CCU du 5 juillet 2022 ;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan projet de lotissement présenté dans le dossier du matricule n° 6910-05-3513, dit plan effectué par Frédérick Vincent, arpenteur géomètre, sous le numéro 1396 de ses minutes.

ADOPTÉE

146-07-2022

APPROBATION DU PROJET DE LOTISSEMENT – MATRICULES N° 7496-95-3553

ATTENDU qu'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier du matricule n° 7496-95-3553, plan préparé par Denis Robidoux arpenteur géomètre, sous le numéro 12 852 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de treize lots pouvant recevoir des constructions ;

ATTENDU qu'après analyse par le Service d'urbanisme, ce plan est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que le plan a été présenté pour étude au CCU du 5 juillet 2022 ;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan projet de lotissement présenté dans le dossier du matricule n° 7496-95-3553, dit plan effectué par Denis Robidoux, arpenteur géomètre, sous le numéro 12 852 de ses minutes.

ADOPTÉE

147-07-2022

DÉROGATION MINEURE 2022-0308

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus reçoit et prend acte du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 14 juin 2022 ;

ATTENDU que le conseil prend particulièrement en compte la recommandation du comité portant sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-0308 ;

ATTENDU que le conseil reçoit favorablement la recommandation du comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité :

- a) d'adopter conformément à la loi le rapport du comité consultatif d'urbanisme en date du 14 juin 2022 présenté sous la signature de l'inspecteur Éric Sarazin;
- b) de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-0308.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

148-07-2022

LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR ABRASIFS AB-10 (HIVER 2022-2023)

ATTENDU que le service des travaux publics doit préparer la réserve d'abrasifs AB-10 pour la saison d'hiver 2022-2023;

ATTENDU qu'il y a plus d'un fournisseur local ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur du service des travaux à procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'abrasifs AB-10 ;

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

149-07-2022

OCTROI DE CONTRATS POUR L'IMPLANTATION DE BORNES-SÈCHES

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) prévoit l'amélioration de l'approvisionnement en eau pour le combat d'incendie;

ATTENDU que la municipalité a obtenu le certificat d'autorisation pour l'installation de bornes-sèches ;

ATTENDU que la municipalité a obtenu des soumissions soit clé en main ou en régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à procéder à l'installation de 3 bornes-sèches selon la méthode de régie interne avec l'assistance d'un entrepreneur local ;

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions a eu lieu.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée lève la séance, il est 19 h 50.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je soussigné Gisèle Lauzon, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Gisèle Lauzon, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
Maire

Par
Sec. -trés. /dir. gén.

Je David Cyr, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

David Cyr
Maire